

Prévention pour une meilleure efficacité et une durée de vie plus longue!

- Maintenir l'accès aux deux couvercles de la fosse septique afin de faire vidanger les deux sections. De plus, assurez-vous que les poignées des couvercles soient toujours en bonne condition pour être utilisées;
- Les solides s'accumulent dans la première section, les gras dans la deuxième, il faut donc vidanger les deux sections pour limiter la migration vers le champ d'épuration. Après la vidange, remplir la fosse septique d'eau clair, si la vidange sélective n'a pu être effectuée. Il ne faut pas nettoyer la fosse septique après la vidange, les bactéries en place sont nécessaires au bon fonctionnement de l'installation;
- Laisser le champ d'épuration libre en surface gazonnée. L'air est important pour l'efficacité des bactéries, il ne faut pas compacter le sol en circulant avec des véhicules; auto, tracteur, 4 roues, etc. Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes, les racines peuvent briser les conduites;
- Ne pas jeter dans l'installation septique, des substances qui se décomposent trop lentement (huile, graisses et gras, serviettes sanitaires, couches jetables, tampons et applicateurs, essuie-tout, cheveux, condom, litière à chats, matières plastiques, filtres à cigarette, marc et filtres de café, coquilles d'œuf et autres déchets de cuisine). Éviter les broyeurs à déchets dans la cuisine;
- Surveiller sa consommation d'eau; plus les eaux usées demeurent longtemps dans la fosse septique, plus l'effluent est débarrassé des matières solides et organiques en suspension donc, il y aura moins de matières grossières qui passeront vers le champ d'épuration, ex: répartissez votre lavage tout au long de la semaine, réparer les robinets et les cabinets qui fuient;

- Pour ne pas surcharger votre champ d'épuration, détourner les eaux de ruissellement du toit, du patio et autres pour ne pas qu'elles s'écoulent vers ce dernier;
- Opter pour des produits biodégradables ou biologiques sans phosphate. Éviter les savons antibactériens, l'eau de javel, le borax, le chlore, les divers produits chimiques ou les « enzymes » commerciaux. Tous ces produits ralentissent ou tuent l'activité bactérienne, essentielle à la dégradation des matières organiques contenues dans l'installation septique;
- Ne jamais déverser des produits chimiques polluants, tels que: peinture, essence, antigel, vernis, diluants à peinture, huiles usées, pesticides, herbicides ou tout autre produit chimique utilisé à la maison. Nul besoin de préciser que ces produits sont extrêmement nuisibles pour l'environnement, en plus de diminuer l'efficacité de votre installation septique et qu'ils doivent être disposés adéquatement lors de la collecte de résidus domestiques dangereux. (RDD)



Pourquoi faire vidanger ma fosse?

Si les eaux et les boues ne sont pas pompées à intervalle régulier, des solides et des écumes peuvent traverser la fosse et obstruer le champ d'épuration et ainsi limiter son efficacité et diminuer sa durée de vie.

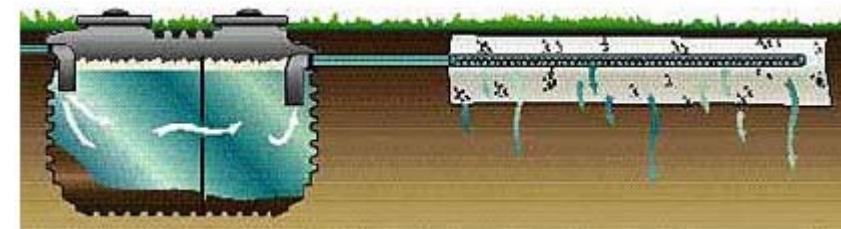
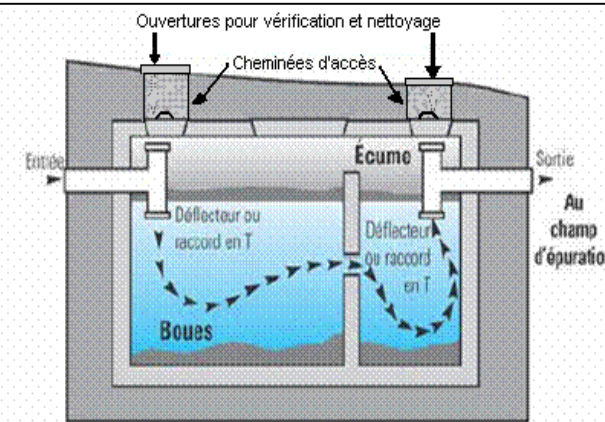
Enfin, c'est à mon avantage!



Fonctionnement de votre installation septique

La fosse septique permet une décantation des substances solides provenant des eaux usées. Elle est construite afin de laisser les solides se déposer au fond et que l'écume reste en surface dans le premier compartiment. Le deuxième compartiment complète l'affinage de l'eau en captant les plus fines particules qui auraient réussi à flotter jusque dans la deuxième section. Il y a donc accumulation de solides et d'écume dans le 2e compartiment également.

L'élément épurateur laisse filtrer les eaux clarifiées dans le sol. Les bactéries présentes dans les sols environnants et provenant de la fosse épurent les eaux clarifiées provenant de la fosse.



LA GESTION DES BOUES DE
FOSSSES SEPTIQUES DANS
LA MRC DU GRANIT

Mon environnement c'est important
Mon environnement c'est important



5600 rue Frontenac, Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5
☎ (819) 583-0181 ou (888) 783-0181
☎ (819) 583-5327
✉ mboucher@mrcgranit.qc.ca
🌐 <http://www.mrcgranit.qc.ca>

La gestion des fosses septiques dans la MRC du Granit

Depuis 1999, la MRC du Granit fait la collecte des boues de fosses septiques sur son territoire. Cette gestion répond aux exigences du Règlement R.R.Q. Q-2, r. 22 et aux dispositions de la Loi de la qualité de l'environnement du Québec.

Selon cette réglementation, tout propriétaire de fosse septique a l'obligation de faire vidanger sa fosse à tous les deux ans pour une résidence permanente et à tous les quatre ans pour une résidence secondaire, et ce, que ce soit pour les fosses qui recueillent les eaux de cabinet d'aisance ou celles qui recueillent les eaux ménagères. Les fosses scellées, doivent, quant à elles, être vidées pour éviter le débordement. Donc, c'est au propriétaire de planifier ses vidanges plus fréquentes au besoin, en collaboration avec la MRC.

Nous sommes persuadés que ce programme permet d'améliorer grandement la qualité de notre environnement et souhaitons la collaboration de tous pour sa réussite.

La vidange des installations septiques se fera sur le territoire de la MRC du Granit de la mi-mai à la fin octobre selon un calendrier préétabli. Les vidanges s'effectuent généralement du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.

Le service de l'environnement de la MRC vous contactera pour vous informer du moment de la collecte. Vous devez rendre disponibles, accessibles et dégagés les **deux** couvercles de votre fosse. C'est-à-dire que les couvercles doivent être déterrés suffisamment pour éviter que la terre retombe dans la fosse, il faut donc dégager un huit pouces supplémentaires. (Voir croquis ci-après). Aucun objet ne

doit entraver l'accès à votre fosse, tels que auto, pelouse, galerie, patio, plantes, etc..

Lorsque le service de l'environnement vous a laissé un message, vous devez confirmer que votre fosse sera accessible et dégagée convenablement en nous appelant ou en nous laissant un message au 1-888-783-0181, veuillez nous fournir: votre nom, adresse et municipalité.

Si vous avez un système BIONEST, vous devez suivre les recommandations du manufacturier afin de préparer votre installation pour faire effectuer la vidange.

Si votre installation septique n'est pas accessible à cause d'une barrière, vous devez fournir à la MRC le nom d'un répondant qui y donnera accès lors du passage du camion.

Les animaux méchants tels les chiens, les bœufs, les bisons, etc. doivent être tenus à l'écart.

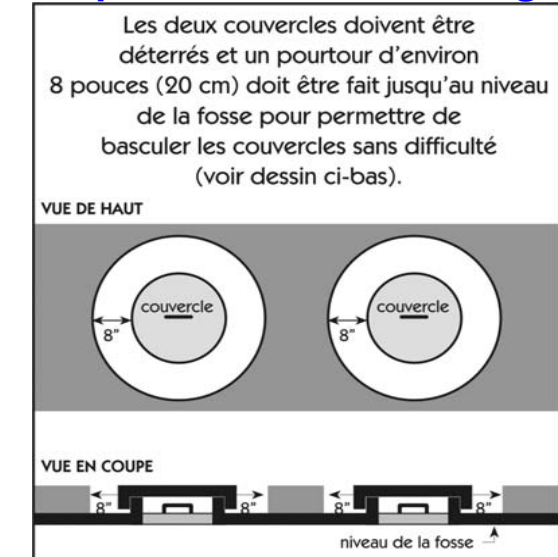
Le chemin donnant accès à votre installation septique doit offrir un dégagement de 10 pieds de large et de 13 pieds de haut.

La fosse septique doit être remplie d'eau à partir du 2^e compartiment après la vidange pour bien protéger l'élément épurateur. L'entrepreneur effectue la remise d'eau à la fosse par le procédé JUGGLER*. Les gens qui ne souhaitent pas utiliser ce procédé doivent prévenir la MRC ou l'entrepreneur avant la vidange. La MRC ne pourra être tenue responsable de tout dommage pouvant découler de l'utilisation de ce procédé. Un préfiltre peut être installé pour limiter les risques.

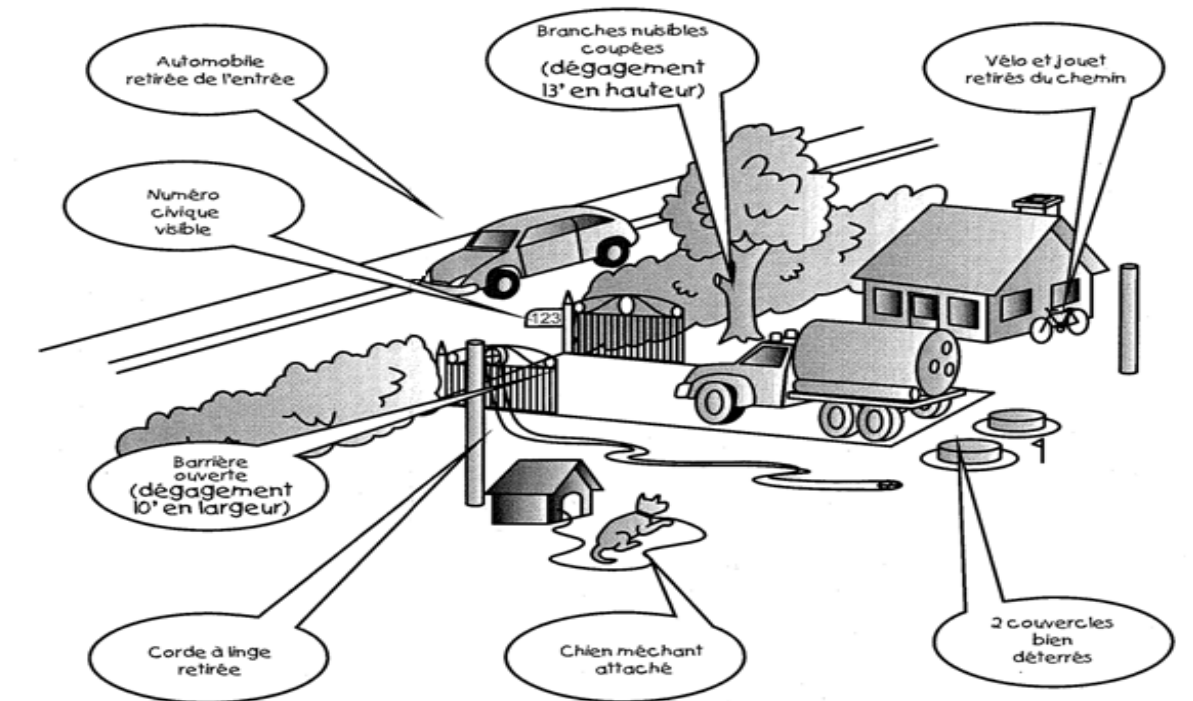
Le calendrier des vidanges est disponible à votre municipalité ou à la MRC sur le site internet suivant: www.mrcgranit.qc.ca.

*Certaines conditions s'appliquent.

Préparation de la vidange



Dégagement de la fosse lors de la vidange



Signes de problèmes...

Le gazon recouvrant le champ d'épuration est particulièrement vert, pousse plus vite que le reste de votre pelouse ou le sol est spongieux sous vos pieds...

Il faut plus de temps pour que l'eau soit évacuée dans les conduites (toilette, évier, lavabo).

Une odeur d'égout se dégage à n'importe quel point du système... (toujours mauvais signe!)

L'analyse d'eau de votre puits ou celui de votre voisin révèle une contamination.

Important: Lorsque des modifications à votre système sont nécessaires, vous devez demander l'avis et obtenir un permis de votre inspecteur municipal.

Afin de faciliter la vidange, avez-vous pensé à rendre les couvercles accessibles et dégagés en tout temps? Vous n'auriez pas à y travailler à chacune des vidanges?!? Pensez aux Cheminées d'accès...

